

**Comité syndical du 13 octobre 2015**

**DELIBERATION N° 2015-10-56**  
**Décisions modificatives n°4 au Budget primitif 2015**

Nombre de membres 85			L'an deux mille quinze, le treize octobre à dix heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président le sept octobre, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la Langue Corse, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le présent Comité fait suite au Comité du dix septembre pour lequel les conditions de quorum n'ayant pas été réunies, l'assemblée ne pouvait délibérer. Les conditions de quorum ne sont pas requises. L'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
85	23	25	

**Titulaires :**

Mesdames: Jeannine PINZUTI, Marie-Laurence SOTTY, Marie ZUCARELLI, Anne LABERTRANDIE, Antoinette COUDERT

Messieurs: Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Nicolas ANTONIOTTI, Xavier LACOMBE, François FILONI, François TATTI, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, Don Georges GIANNI, François-Xavier ACQUAVIVA, PERENEY Jean, Xavier POLI, BRUZI Benoît, Ange-Pierre VIVONI, Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI, MOSCONI François

**Suppléants:**

Messieurs : PARIGGI Maurice, ORSATELLI Jean-François, François BERNARDI

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Madame SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette à Monsieur LACOMBE Xavier  
Monsieur PAJANACCI Jean à Madame Anne LABERTRANDIE

**ABSENTS :**

Mesdames : ALBERTINI-COLONNA Nicolette, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, Joëlle CIAVAGLINI, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATTESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BEGNINI Isabelle, NATALI Anne-Marie

Messieurs:

CESARI Louis, MARTINETTI Achille, NICOLAI Jean-Marc, Claudy OLMETTA, LUCIANI Pierre-Paul, BIANCUCCHI Jean-Baptiste, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine Mathieu, VOGLIMACCI Charles Noël, SIMEONI Gilles, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCARELLI Jean, NATALI Lucien, ROSSI Dominique, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, SEITE Jean-Marie, GUIDONI Pierre, GUGLIELMACCI Pancrace, PAJANACCI Jean, MARCELLESI Pierre, GIORGI François, GRAZIANI Frédéric, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, POLI Antoine, CASTELLI Yannick, ORABONA Vincent, LIONS Paul, GIFFON Jean-Baptiste, LECCIA Pascal, GANDOLFI SCHEIDT Sauveur, ALFONSI Jean, SANDRI Francesco, MASSIANI Jean-Louis.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 16/10/2015

et de la publication de l'acte le: 16/10/2015

CERTIFIE EXECUTOIRE  
Pour le Président et par délégation,  
Le responsable du service assemblées




Florence PROFIZI

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20151013-2015-10-56-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2015  
Date de réception préfecture : 16/10/2015

**DELIBERATION N° 2015-10-56 : Décisions modificatives n°4 au Budget primitif 2015**

**Le Président expose:**

Afin de prendre en compte les coûts et les recettes supplémentaires liés à la fermeture de Tallone, il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Article		Montant	Article		Montant
611	Prestations de services	+ 1 004 261	70612	Prestations de services	+ 450 000
6615	Intérêts des comptes	+ 20 000	74758	Autres groupements	+ 574 311
6711	Intérêts moratoires	+ 50			
<b>Total</b>		<b>+ 1 024 311</b>	<b>Total</b>		<b>+ 1 024 311</b>

Ces explications entendues, le Président demande aux membres du Comité de bien vouloir en délibérer.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré:**

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la délibération n°2015-02-02 du 2 février 2015 portant Budget primitif 2015,  
 VU la délibération n°2015-05-24 du 19 mai 2015 portant décisions modificatives n°1 au Budget primitif,  
 VU la délibération n°2015-05-25 du 19 mai 2015 portant décisions modificatives n°2 au Budget primitif,  
 VU la délibération n°2015-06-35 du 23 juin 2015 portant décisions modificatives n°3 au Budget primitif,  
 Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à inscrire l'ensemble des crédits ci-dessus explicités au Budget 2015,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte le 13 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,



*François Tatti*

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée en cas d'excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa notification au public.

Accusé de réception en préfecture  
 02/10/2015 09:27:20  
 Date de télétransmission : 16/10/2015  
 Date de réception préfecture : 16/10/2015